

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Année : 2026-2027

Service Jeunesse

NOM du jeune :
PRÉNOM du jeune :
SEXE : Masculin - Féminin
DATE DE NAISSANCE :
TELEPHONE PORTABLE DU JEUNE :

QUARTIER

☐ CARREAUX ☐ LOGES ☐ LE MOULIN ☐ POIRIER BARON
☐ GARONNES ☐ CENTRE VILLE ☐ PASTEUR ☐ GABRIEL PÉRI

SCOLARISATION : ☐ oui ☐ non

NIVEAU :

ETABLISSEMENT / LIEU :

RESPONSABLE DU JEUNE

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TELEPHONE DOMICILE :

TELEPHONE PORTABLE :

TELEPHONE PROFESSIONNEL :

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

M ou Mme : Téléphone :

M ou Mme : Téléphone :

AUTORISATION DE SORTIE :

- ☐ Pendant les accueils, j'autorise mon enfant à quitter l'accueil jeunes à sa convenance
☐ A la fin des activités et/ou des ateliers et/ou des sorties, j'autorise mon enfant à quitter seul l'accueil jeunes ou le point de rendez-vous du retour des sorties

PUBLICATIONS DE LA VILLE (journal municipal, affiches, programmes, site Internet...) :

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

La Ville de Sannois à utiliser à titre gratuit les photos et supports audiovisuels de mon enfant réalisés à l'occasion de ses participations aux activités et/ou sorties.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX DU JEUNE :

JOINDRE LES PHOTOCOPIES DES VACCINS

Si le jeune n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Groupe Sanguin :

Le jeune suit-il un/des traitement(s) médical (aux) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel/lesquels ?

.....
.....

Le jeune a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

RUBÉOLE ☐ oui ☐ non	VARICELLE ☐ oui ☐ non	ANGINE ☐ oui ☐ non	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ ☐ oui ☐ non	SCARLATINE ☐ oui ☐ non
COQUELUCHE ☐ oui ☐ non	OTITE ☐ oui ☐ non	ROUGEOLE ☐ oui ☐ non	OREILLONS ☐ oui ☐ non	COVID ☐ oui ☐ non

Le jeune a-t-il des allergies ?

ASTHME ☐ oui ☐ non	MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non	ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non	AUTRES
---	--	---	--------

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

.....

Indiquez les autres difficultés de santé, en précisant les dates et les précautions à prendre :

(Maladie, accident, crise convulsive, hospitalisation, opération, rééducation)

.....
.....

Recommandations utiles des parents (port de lunettes, de lentilles, de prothèses auditives, prothèses dentaires, etc...)

Précisez :

.....
.....

Je soussigné(e) _____, responsable du jeune, déclare exacts les renseignements portés dans ce dossier et autorise la Ville de Sannois à prendre toutes mesures (hospitalisations, interventions chirurgicales d'urgence éventuellement sous anesthésie générale) rendues nécessaires par l'état du jeune et je m'engage à rembourser tous les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opérations éventuels.

Le règlement n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) : la Commune de Sannois sise place du Général Leclerc recueille des données personnelles concernant la gestion des inscriptions aux activités péri et extra scolaires faisant l'objet d'un traitement informatique, en conformité aux codes de l'Éducation et de la Santé Publique. Ces données collectées seront utilisées par les services Éducation, Jeunesse, Financier, Régie de la ville et le Trésor Public.

La durée de conservation est de 10 ans conformément à la circulaire DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014.

Toute personne faisant l'objet dudit traitement dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès du Service Éducation à l'Hôtel de Ville - place du Général Leclerc à Sannois.

Toute personne faisant l'objet dudit traitement dispose également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Date et Signature(s) du (des) représentant(s) légal (aux) :

Documents à fournir 2026-2027
Pour une ouverture de dossier

- Fiche individuelle de renseignements
- Un justificatif de domicile,
- Le livret de famille
- Une copie des pages de vaccination du carnet de santé de votre enfant
- Attestation d'assurance scolaire
- Pour calculer votre quotient familial,
Une attestation de paiement CAF
- Avis d'imposition 2025
- En cas de divorce, veuillez joindre le jugement de divorce, la dissolution du PACS ou une attestation sur l'honneur de la séparation avec la pièce d'identité des deux parents.
- 5 € pour le règlement de Pass jeune (valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027)

A SAVOIR :

Si vous avez déjà un dossier famille enregistré auprès du service Education, il vous faudra simplement veiller à la mise à jour des informations.

Présentez-vous muni du carnet de santé de votre enfant afin de mettre à jour les vaccins obligatoires.

Le service Education procédera à la validation du dossier et créera le Pass Jeunes.

LA SAISIE DU DOSSIER S'EFFECTUE AUPRES D'UN AGENT DU SERVICE SCOLAIRE.
ATTENTION LE SERVICE EST FERME AU PUBLIC LES MARDIS ET JEUDIS APRES-MIDI !

LE REGLEMENT S'EFFECTUE A LA REGIE CENTRALISEE (fermée le mardi après-midi)
ou DIRECTEMENT EN LIGNE VIA VOTRE PORTAIL FAMILLE